

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt et un septembre, à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Roland GILBERT, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : GILBERT Roland, BONNET Jean-François, COURIVAUD Bernadette, REVIDON Laurent, COTTIN Gérald, GRESSIN Michèle, PETIT Philippe, FERRAND Thierry, KOOS Christine, LAIGOT Stéphane, BERTRAND Isabelle, AUDOIN Sandrine.

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) : RICHARD Françoise, JULIEN Alain, Taelman Julien, DESABRE Evelyne, RAVARD Valérie, BARILLET-LYON Katia, COMPAIN Olivier.

ABSENT(S) : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : KOOS Christine.

POUVOIR(S) : de RICHARD Françoise à COURIVAUD Bernadette
JULIEN Alain à BONNET Jean-François
DESABRE Evelyne à REVIDON Laurent
BARILLET-LYON Katia à GILBERT Roland
COMPAIN Olivier à KOOS Christine

* * *

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 28 juillet 2017.

* * *

2017/51 :

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2017 :

Monsieur Laurent REVIDON, adjoint au Maire en charge des finances, précise aux membres du conseil, la nécessité d'effectuer une décision modificative afin de rectifier une opération comptable de 2008.

Il propose les virements de crédits suivants :

- compte 60618 : - 1000,00 €
- compte 673 : + 1000,00 €

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

2017/52 :

MODALITES D'INSTALLATION DE LA VIDEOSURVEILLANCE :

Monsieur Laurent REVIDON, adjoint au Maire, en charge de l'élaboration et du suivi du dossier de la mise en place de la vidéosurveillance sur le territoire communal, expose aux membres du conseil, les différentes étapes induites par la demande de subvention déposée auprès des services de l'Etat.

Malgré un dossier déposé en février 2017 et déclaré complet le 07 juillet dernier, il s'avère que la commune n'est pas éligible pour cette année (courrier des services préfectoraux en date du 04/08/2017).

Un débat s'engage alors sur la décision d'entreprendre les travaux d'installation sans aide financière dès cette année, où de déposer à nouveau un dossier afin de pouvoir éventuellement prétendre à l'octroi de la DETR au cours du premier semestre 2018.

Un vote à main levée a donné les résultats suivants :

Votants : 17

- pour l'installation de la vidéosurveillance sans délai et sans demande de subvention : 2 voix
- nouvelle demande de participation financière déposée en 2018 : 15 voix

Par conséquent, les services de l'Etat seront à nouveau sollicités dès janvier 2018.

* * *

2017/53 :

SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur Laurent REVIDON, adjoint délégué aux finances, présente :

☞ les différentes subventions proposées par la commission des finances du 08 septembre 2017 :

ASSOCIATIONS	2016	2017
A.D.M.R	/	500
AKUABA DANSE	/	150
AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE	250	250
AMIS DU RYTHM'	300	300
APEEPN	350	350
ASSOCIATION LOISIRS/NATURE	500	400
CHANTERONDES	400	400
CLUB COUNTRY	refus de subv/association	100
CLUB HAND-BALL	400	400
CLUB DE JUDO	300	
CLUB DE TENNIS	300	300
CLUB DES PETITS GYMNASTES	/	
CLUB DU 3EME AGE	/	250
COMITE DES FETES	1000	1000
CROIX ROUGE FRANCAISE	100	100
FOOTBALL CLUB	800	900
GRAINES DE SOLEIL	refus de subv/association	refus de subv/association
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	150	150
LA CLE DES CHAMPS	100	200

LES SONNEURS NERONDAIS	200	200
SECOURS CATHOLIQUE	150	150
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	150	
UCAN	/	
1.2.3. / ABC	250	250

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à l'ensemble des subventions proposées, hormis Jean-François BONNET, Isabelle BERTRAND, Bernadette COURIVAUD, Stéphane LAIGOT ainsi que Christine KOOS qui ne prennent pas part au vote en raison de leur appartenance à certaines associations.

* * *

2017/54 :

DESAFFECTION DU CHEMIN RURAL DE VERRIERES A MENETOU :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil :

Vu les termes de la délibération N°2017/33 du 09 juin 2017,

Considérant que le chemin rural de Verrières à Ménetou, jouxtant la propriété de M. et Mme SCHICK, demeurant 21, route du Chêne Creux a bien fait l'objet d'une enquête publique réalisée du 07 au 24 mars 2017 ;

Considérant que ce chemin a cessé d'être affecté à toute circulation et à l'usage public.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve la désaffectation dudit chemin.

* * *

2017/55 :

NOUVELLE PROPOSITION D'ASSISTANCE POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération en date du 28 juillet 2017 relative à la décision du conseil municipal quant au choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la délégation de service public de l'assainissement collectif.

Or, il s'est avéré par la suite que l'option éventuelle n'était plus facultative mais obligatoire et par conséquent, plus en adéquation avec la proposition retenue.

Une nouvelle offre émanant de la société UP, d'un montant de 10.500 € TTC est présentée aux membres du conseil.

Après étude des différentes caractéristiques du devis, à l'unanimité, le conseil décide de retenir cette nouvelle proposition et autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ce dossier .

Cette délibération annule et remplace la délibération 2017/45.

2017/56 :

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (PLAN REVE) :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil différents devis relatifs au projet de rénovation de l'éclairage public dans le cadre du plan REVE, proposés par le SDE 18, pour la rue des Tilleuls, la route de la Charité, la petite rue Nationale, la place Flandre Dunkerque et la grande Rue.

Le plan de financement prévisionnel se décompose de la manière suivante :

Diverses rues (AP 222, 232, AH 88, 96 et 129) : Total HT 3.024,00 €

- Prise en charge par le SDE 18 s/montant HT (70%) : 2.116,80 €
- Participation de la collectivité s/montant HT (30%) : 907,20 €

Néanmoins, il est rappelé que la contribution de la commune serait actualisée en fonction des factures réellement acquittées par le syndicat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à ces travaux estimés de rénovation de l'éclairage public.

* * *

2017/57 :

RETRAIT DES LIVRES REFORMES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil, la nécessité de réformer les livres de la bibliothèque municipale abîmés ou devenus obsolètes.

Une liste des ouvrages concernés a été fournie et sera annexée à la présente délibération.

Le conseil est informé qu'il est envisagé de les offrir à une ou des association(s) susceptible(s) d'être intéressée(s).

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à cette proposition et demandent que les administrés soient avertis, par affichage et parution sur le site internet de la commune, de l'opportunité de pouvoir récupérer à titre gratuit, à partir du 1er octobre 2017, des livres hors d'usage.

2017/58 :

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOJO MUNICIPAL :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, des différents courriers émanant de Madame Delphine MALTETE-COMPAIN pour l'occupation du dojo municipal dans le cadre de cours privés de yoga, demande également évoquée en questions diverses le 28 juillet dernier. Afin de poursuivre son activité de yoga-thérapeute et de répondre à l'attente des adhérents, elle souhaiterait louer le dojo à titre exclusif, et propose un montant de loyer mensuel de 220 €, charges comprises.

Après discussion et un vote à main levée qui a donné les résultats suivants :

- pour l'exclusivité : 14 votants Pour : 13 voix Contre : 1 voix 3 abstentions
- pour le montant du loyer : 15 votants Pour : 15 voix 2 abstentions

A noter que le pouvoir de Monsieur Olivier COMPAIN, en lien direct avec l'intéressée, n'a pas été utilisé mais a été comptabilisé dans les abstentions.

La mise à disposition du local sera effective à compter du 1^{er} octobre 2017 pour un loyer mensuel de 220 € charges comprises.

Un bail sera établi à cet effet.

* * *

≈ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES ≈

- ☞ Message de remerciements dans le cadre des obsèques de Madame Régine DOUET-AUCOUTURIER
- ☞ Point sur l'avancée des travaux de réfection du clocher de l'église (envoi des dossiers aux entreprises)
- ☞ Explication donnée par Monsieur Roland GILBERT, quant à la répartition à venir des dotations du Département
- ☞ Problème d'évacuation des ordures ménagères au stade municipal « Jean MADRAK »
- ☞ Courrier de remerciements de l'association « les Amis du Rythm' »
- ☞ Réflexion sur le devenir des bâtiments de l'ancien Trésor Public (une étude de faisabilité a été réalisée par le CAUE (conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement du Cher)
- ☞ Reprise des activités de l'association « Graines de Soleil » le mercredi 4 octobre 2017, salle des fêtes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.